

Visa de prospectus d'émission au public

FCP AMEN CEA

Fonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°07-2010 du 17 mars 2010

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 26 janvier 2011 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement « FCP AMEN CEA ».

« FCP AMEN CEA » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AMEN CEA
Siège social	: 9, Rue du lac Neuchâtel, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du CMF en date du 17 mars 2010 N°07-2010.
Promoteurs	: Amen Invest et Amen Bank
Gestionnaire	: Amen Invest
Dépositaire	: Amen Bank
Distributeur	: Amen Invest

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (pas de droits d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie de 1% si le rachat des parts aura lieu avant un an à compter de la date de souscription.